

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE EN PRÉSENTIEL À L'HÔTEL DE
VILLE LE LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022 À 19H30**

PERSONNES PRÉSENTES :

Guy Rochette, Maire
Jannys Landry, conseillère au siège n°1
Alexandre Morin, conseiller au siège n°2
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3
Isabelle Coulombe, conseillère au siège n°4
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5
Jonathan Baker, conseiller au siège n°6

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Josée Desmeules, directrice générale.

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence du maire monsieur Guy Rochette.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance ;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 août 2022;

1.4 Nomination des membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ);

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.1.1 Comptes à payer
 - 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Paiement décompte progressif no.2 Lévis Construction

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Travaux de drainage correctifs dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale- Projets particuliers d'amélioration;

4.2 Mandat à un arpenteur-géomètre pour l'arpentage du nouveau sentier autour du lac ainsi que des aménagements de drainage au bout de l'avenue du Rocher;

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Vote de félicitations aux membres du comité des concerts de Jazz;

5.2 Nomination des membres du comité ad hoc pour le projet d'Intégration des arts à l'architecture du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

7.1 Adoption du rapport des activités de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie AN 6

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h30.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2022-081

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance avec l'ajout du point suivant :

- 1.4 Nomination des membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

II EST PROPOSÉ par Isabelle Coulombe,
APPUYÉ par Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 12 septembre 2022 avec l'ajout du point 1.4.

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AOÛT 2022

Résolution 2022-082

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 8 août 2022

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

II EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Jannys Landry,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 8 août 2022.

1.4 NOMINATION DES MEMEBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Résolution 2022-083

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) jeunes du Lac-Delage ont signifié leur intérêt à faire partie du CMJ du Lac-Delage dans le but d'agir comme comité jeunesse auprès du conseil pour avoir l'opinion des jeunes relativement à différents dossiers qui les concernent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'encourager les jeunes à s'intéresser aux affaires municipales et que ce comité est une belle façon de les rejoindre;

II EST PROPOSÉ par Isabelle Coulombe,
APPUYÉ par Jannys Landry,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil nomme Sofia Nieto, Charlotte Gamache, Éloïse Poupart, Derek Babin et Félix Babin comme membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Lac-Delage.

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2022-084

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer au 12 septembre 2022 totalisent un montant de 427 497,47 \$ et 23 265,17 \$ pour les salaires ;

CONSIDÉRANT QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

II EST PROPOSÉ PAR Jannys Landry,
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 12 septembre 2022, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 12 septembre 2022 qui totalisent un montant de 48 761,98 \$.

2.2 PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.2 LÉVIS CONSTRUCTION INC.

Résolution 2022-085

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de monsieur Bryan Dubois, architecte et chargé de projet chez CCM2 Architectes, du décompte no. 2 de Lévis Construction Inc. au montant de 278 640,65 \$ plus taxes incluant une retenue de 10 % pour les travaux de construction du bâtiment municipal et des travaux connexes ;

II EST PROPOSÉ PAR Jonathan Baker,
APPUYÉ PAR Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte no. 2 de Lévis Construction Inc. au montant de 278 640,66 \$ plus taxes ;

QUE les sommes soient puisées à même le règlement d'emprunt E-2022-01.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 TRAVAUX DE DRAINAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

Résolution 2022-086

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues pour effectuer des travaux de drainage, soit :

- CTM Entretien Paysager Inc. au prix de 7 350 \$ plus taxes;
- Denis Poulin Déneigement Terrassement au prix de 17 445 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est CTM Entretien Paysager Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locale ;

II EST PROPOSÉ PAR Jonathan Baker,
APPUYÉ PAR Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à CTM Entretien Paysager Inc. au prix de 7 350 \$ plus taxes ;

QUE les sommes soient puisées à même la subvention octroyée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale.

4.2 MANDAT À UN ARPENTEUR POUR L'ARPENTAGE DU SENTIER AUTOUR DU LAC AINSI QUE DES AMÉNAGEMENTS DE DRAINAGE AU BOUT DE L'AVENUE DU ROCHER

Résolution 2022-087

CONSIDÉRANT QUE le sentier autour du lac doit être arpenté ainsi que les aménagements de drainage;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'arpentage doivent être faits rapidement;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire est en mesure de réaliser l'arpentage rapidement;

II EST PROPOSÉ PAR Marc Boîteau,
APPUYÉ PAR Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le contrat soit octroyé à AG360, arpenteurs-géomètres, pour les travaux d'arpentage du sentier et des infrastructures de drainage au bout de la rue du Rocher pour une somme de 2 250 \$ plus taxes;

QUE les sommes soient puisées à même le budget d'opération 2022.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 VOTE DE FÉLICITATIONS AUX MEMBRES DU COMITÉ DES CONCERTS DE JAZZ

Résolution 2022-088

CONSIDÉRANT QUE l'organisation d'évènements de cette envergure nécessite beaucoup de temps et de planification ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite féliciter monsieur Frédéric Savard, monsieur Denis Lapointe et monsieur Éric Descarreaux, ainsi que madame Geneviève Dion, l'artiste qui a réalisé l'image des huards sur le chandail ;

II EST PROPOSÉ PAR Jannys Landry,
APPUYÉ PAR Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil adresse un vote de félicitations à toute l'équipe qui a su relever le défi d'organiser deux magnifiques concerts dans un contexte particulier de reprise des activités après la pandémie.

5.2 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ AD HOC POUR LE PROJET D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC)

Résolution 2022-089

CONSIDÉRANT QUE la Ville est soumise à la Politique d'intégration des arts et que cette dernière prévoit l'intégration d'une œuvre expressément conçue pour le bâtiment municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit nommer deux membres sur le comité ainsi qu'un membre observateur ;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte-concepteur doit être nommé sur le comité ;

II EST PROPOSÉ PAR Christiane Gosselin,
APPUYÉ PAR Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal nomme madame Josée Desmeules, directrice générale et madame Marie-Hélène Caron, architecte chez CCM2 à faire partie du comité ad hoc créée pour ce projet ;

QUE le conseil municipal nomme comme membre observateur sur le comité, madame Isabelle Coulombe, conseillère municipale ;

QUE madame Josée Desmeules, directrice générale, soit autorisée à signer l'entente des frais de services entre le Ministère et la municipalité.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

7.1 ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE AN 6

Résolution 2022-090

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Jacques-Cartier a débuté l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 4 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4), le rapport annuel des activités doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE les rapports annuels produits et adoptés par les neuf villes et municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier doivent être expédiés au ministre de la Sécurité publique par la MRC comme prévu par la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel des activités réalisées sur son territoire et des commentaires de la MRC de la Jacques-Cartier, le conseil municipal prendra si nécessaire les mesures pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques, en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Jacques-Cartier ;

II EST PROPOSÉ PAR Christiane Gosselin,
APPUYÉ PAR Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la ville de Lac-Delage adopte le rapport annuel des activités réalisées sur son territoire pour l'an 6, soit pour la période du 4 mai 2021 au 3 mai 2022.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2022-091

IL EST PROPOSÉ par Isabelle Coulombe,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De lever la présente assemblée à 20h02.

Guy Rochette, maire

Josée Desmeules, directrice générale